

PROCÈS VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, sept avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-France DEVILLERVAL, Maire.

Date de convocation : 02 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 18

Étaient présents : : Monsieur Joël TOLU, Madame Stéphanie BOULENGER, Monsieur Gérard LEGER, Madame Maud GARRET, Monsieur Jean-Marc GOEMAERE, Madame Micheline DUONG, Monsieur Dominique DUVAL, Monsieur Alain GUYOT, Madame Priscilia BECTARTE, Monsieur Maxime DELILLE, Madame Mélanie THIESSE

Étaient absents excusés : Monsieur Alain LEGOIX donne pouvoir à Madame Stéphanie BOULENGER, Madame Anita PILAIN donne pouvoir Monsieur Jean-Marc GOEMAERE, Monsieur Gilles LEDOUX donne pouvoir Monsieur Gérard LEGER, Madame Laetitia PEYROUTOU donne pouvoir à Monsieur Joël TOLU, Monsieur Julien GIFFARD donne pouvoir à Madame Maud GARRET, Madame Nathalie CHABBERT donne pouvoir à Monsieur Maxime DELILLE

Étaient absents non excusés : Madame Véronique DOSSO arrivée à 19h35

Monsieur Dominique DUVAL est nommé secrétaire de séance.

1 : Compte rendu des commissions

- Le 24 mars 2026, Commissions Budget N°1.
- Le 26 mars 2026, Commissions Travaux – Entreprise SNTPB de Callengeville par le lancement de la mise en place des 13 premières réserves citernes et aériennes vont être posées entre le 18 mai et le 15 juin 2026. Cela fait 4 ans que nous travaillons ce dossier. Dossier important, une prise de conscience de l'importance d'avoir trop près de chez soi une réserve incendie a pas plus de 200m des habitations, ce sera un premier jet des 13 premières, on aura 7 autres et 2 poteaux. L'arrêté sera global et un courrier a été envoyé aux personnes concernées leur proposant une rencontre pour répondre éventuellement à leurs questions pour que tous se passe au mieux.
- Le 31 mars 2026, 2^{ème} Commissions budget – Subventions aux diverses Associations.
- Le 02 avril 2026, la Commission du Personnel : Recrutement de 2 saisonniers, pour palier aux périodes de congés des Agents des Services Techniques.
- Le 17 mars 2026, Commission pour la Friche Industrielle, on a travaillé sur le permis d'aménager du terrain. Dénommer la future voirie de la friche « Rue Du ? ».
- Le 07 avril 2026, Commission Cantine s'est réunie à 16h30 pour les menus jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Le 24 avril 2026 à 10h00 Commission sur l'appel d'offres pour l'école.

2 : Vote du Compte Financier Unique 2025

Présentation générale du CFU

MAIRIE DE FERRIERES EN BRAY - FERRIERES - CFU - 2025

| | |
|---|-----------|
| I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES | I |
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE | B1 |

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|---------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 3 048 336,35 | 2 345 430,63 | 5 393 766,98 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 1 957 027,16 | 2 445 345,62 | 4 402 372,78 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 3 841 422,88 | 3 874 385,26 | 7 715 808,14 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 2 001 113,77 | 2 055 654,95 | 4 056 768,72 |
| | Restes à réaliser | F | 1 021 335,00 | 0,00 | 1 021 335,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B – E | -44 086,61 | 389 690,67 | 345 604,06 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 763 991,51 | 1 528 954,63 | 2 292 946,14 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | 719 904,90 | 1 918 645,30 | 2 638 550,20 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | -1 021 335,00 | 0,00 | -1 021 335,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -301 430,10 | 1 918 645,30 | 1 617 215,20 |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Ferrières-en-Bray ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Ferrières-en-Bray ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le Compte Financier Unique 2025.

Vote : Pour : 17

Contre :

Abstention :

3 : Vote de l'Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice provisoirement constaté,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Constatant que le Compte Financier Unique 2025 présente les résultats suivants :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Résultat de fonctionnement | | |
| A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 389 690.67 € | |
| B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 1 528 954.63 € | |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | 1 918 645.30 € | |
| D Solde d'exécution d'investissement | 719 904.90 € | |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) | -1 021 335.00 € | |
| Besoin de financement F | = D+E | -301 430.10 € |
| AFFECTATION = C | =G+H | 1 918 645.30 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 301 430.10 € | |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | 1 617 215.20 € | |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | 0.00 € | |

Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

4 : Vote des Taux D'impositions

Les dotations de l'État sont de nouveaux en baisse cette année.

La commission des finances propose de ne pas modifier ces taux pour cette année.

Le Conseil Municipal, délibère sur la conservation, sans changement, les taux des taxes comme suit :

| | |
|--------------------------|---------|
| - Taxe foncière bâti | 39,13 % |
| - Taxe foncière non bâti | 37,22 % |
| - Taxe d'habitation | 16,13 % |
| - C.F.E. | 16,30 % |

Ces taux ramèneraient une dotations globale prévisionnelles pour 2026 à 2 456 322 €.

Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

5 : Vote des Subvention aux Associations

Madame le Maire rappelle que les demandes de subventions parvenues complètes et dans les temps ont été examinées en commission des finances.

Le Conseil Municipal, délibère sur les montants à allouer les subventions suivantes :

| | Montant accordé | + Except. |
|--|--------------------|-------------------|
| La Croisée des Fils | 250.00 € | - € |
| A.A.R.P.B La Brèche | 100.00 € | - € |
| La truite gournaisienne | 400.00 € | - € |
| Peindre ensemble | 400.00 € | - € |
| La feuille de Lierre | 750.00 € | - € |
| Les vies Denses Cie | 750.00 € | - € |
| Asso. GYM Ferrieres | 500.00 € | - € |
| Bibliothèque | 2 200.00 € | - € |
| Asso. REVES | 300.00 € | - € |
| VIE ET ESPOIR | 200.00 € | - € |
| Association CHARLINE | 200.00 € | - € |
| Bâtiment CFA Normandie | 75.00 € | - € |
| CFAI Val de Reuil 3 élèves concernés | 225.00 € | - € |
| Les boutik's | 1 000.00 € | - € |
| UNC Ferrières-en-Bray | 900.00 € | 517.00 € |
| L'ORA | 300.00 € | - € |
| Passion Tracteur Collection | 150.00 € | - € |
| Association Ferrières- Patch | 300.00 € | - € |
| Agir avec BECQUEREL POUR LA VIE | 200.00 € | - € |
| ABCD | 1 500.00 € | - € |
| Parents Élèves Collège LES FONTAINETTES St Aubin en Bray | 75.00 € | - € |
| Asso. Généalogie Informatique Ferrieres | 200.00 € | - € |
| Badminton club - BCFB | 1 000.00 € | - € |
| APF France Handicap | 100.00 € | - € |
| Sciences et Techniques | 500.00 € | - € |
| Coopérative scolaire École Primaire | 2 200.00 € | 3 200.00 € |
| FCPE | 800.00 € | - € |
| Rando Cyclo Ferrières | 500.00 € | 1 500.00 € |
| Show Bobin's | 500.00 € | - € |
| UNC AFN Gournay | 250.00 € | - € |
| Scouts et guides de France | 500.00 € | - € |
| Multi-boxes | 750.00 € | - € |
| Les heures claires | 200.00 € | - € |
| Clic du Pays de Bray | 682.00 € | - € |
| FSE / Collège Rollon | 300.00 € | - € |
| Banque alimentaire | 100.00 € | - € |
| | 19 357.00 € | 5 217.00 € |

Vote : Pour : 18

Contre :

Abstention :

6 : Vote du Budget Primitif 2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, doit délibérer pour approuver le Budget Primitif 2026 de la commune qui s'équilibre comme suit :

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| - pour la section Fonctionnement à | 3 810 521,44 € |
| - pour la section Investissement à | 3 321 476.32 € |
| - soit un budget total de | 7 131 997,76 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 24 et 31 mars 2026,
Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif à l'unanimité arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | 3 810 521.44 € | 3 810 521.44 € |
| Section d'investissement | 3 321 476.32 € | 3 321 476.32 € |
| TOTAL | 7 131 997,76 € | 7 131 997,76 € |

Vote : Pour : 19

Contre :

Abstention :

Questions diverses :

Une Conseillère : Pourquoi les toilettes du bas vont être refait puisqu'une nouvelle école se construit ?

La secrétaire Générale : Les toilettes font partis de la cantine et la cantine restera au même endroit.

Une Conseillère : L'aire de jeux qu'est-ce qui a été choisi ?

La secrétaire Générale : Les 2 plus petits avec toboggans et échelles.

Une Conseillère : Est-ce que les rideaux pour la salle des Valembours est prévu dans le budget ?

La secrétaire Générale : oui

Une Adjointe et un Adjoint : Le tableau ENI est-il prévu dans les dépenses de cette année ?

La secrétaire Générale : oui

Un Conseiller : Est-ce que des Barrières plus costaud pour la commune sont prévues pour l'école aussi ?

La secrétaire Générale : Non pas pour l'instant pour l'école le temps que les travaux ne sont pas terminés, que pour la police municipale.

Un Conseiller : Le nombres de places de parking prévu pour la nouvelle école ?

La secrétaire Générale : Il sera plus grand que celui actuelle.

Une Conseillère : Les caméras de surveillances sont-elles exploitées ?

La secrétaire Générale : Oui par la Gendarmerie.

7 : Bons rentrée scolaire

Comme tous les ans, la commune offre un bon d'une valeur de 60€ pour la rentrée scolaire des élèves arrivant en 6^{ème} jusqu'à son 16^{ème} anniversaire, qui doit être utilisé uniquement pour l'achat de fournitures scolaires (dont cartable ou sac à dos), l'achat de cartouche d'encre pour impression n'est pas concerné.

En supplément, en fin d'année scolaire, les élèves de CM2 se verront offrir une calculatrice adaptée à leurs besoins tous au long de leur cursus de collégien.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'attribution d'un bon rentrée scolaire d'une valeur de 60 € à chaque enfant de la commune (sur présentation de justificatif de domicile, d'attestation d'inscription au collège et de la copie du livret de famille) de sa rentrée en 6^{ème} jusqu'à son 16^{ème} anniversaire pour l'achat de fournitures scolaires (dont cartable ou sac à dos), en précisant que l'achat de cartouche d'encre pour impression n'est pas concerné.

Vote : Pour : 19

Contre :

Abstention :

Questions diverses :

Une Conseillère : Un bon rentrée scolaire est utilisable comment ? Et comment vérifier qu'il n'y a pas de cartouche d'encre ?

La secrétaire Générale : Le bon est utilisable dans certains commerces Gournay-Ferrières et pour vérifier on reçoit une facture détaillée, si une cartouche d'encre est facturée, on rappelle la famille et on demande à la personne de la payer. Ecrit sur le bon.

8 : Jurés d'assises

Le conseil municipal est appelé à procéder au tirage au sort des jurés d'assises 2027.

9 : Renouvellement convention au transport scolaire 2026/2027

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de tarification des transports scolaires arrive à échéance en fin d'année scolaire.

La Direction des Transports Publics Routiers souhaite la prolonger par avenant, pour une année scolaire supplémentaire.

La grille tarifaire de la Région a changé comme suit :

| <u>Catégories d'élèves</u> | <u>Tarif annuel</u> | <u>Charge commune</u> | |
|--|---------------------|------------------------|------|
| Pass Scolaire NOMAD | | QF 500 € | |
| Élève de maternelles, élémentaires (y compris Regroupements Pédagogiques intercommunaux) et internes | 72 € | 36 € | 72 € |
| Collégiens / Lycéens / autres élèves (1) (Externe / Demi-pensionnaire) | 144 € | CCAS | |
| Transports en train (Externe / Demi-pensionnaire / interne) | 144 € | PAS DE PRISE EN CHARGE | |
| Pass Scolaires NOMAD+ | | | |
| 204 € (tarif unique pour tous les élèves | | | |
| Majoration en cas d'inscription tardive après le 16 juillet : 20 € | | | |
| Réduction de 50 % si QF inférieur à 500 € | | | |
| Élève en section d'éducation spécialisée (EREA, SEGPA, ...), en Maisons Familiales Rurales (MFR), en alternance en établissement de formation (lycée, CFA, IFORM, ...) | | | |

La commune participe à la charge financière des familles pour les élèves de maternelle, élémentaires, le transport concernant les collégiens et lycées sont pris en charge par le CCAS.

Le Conseil Municipal, doit délibérer pour autoriser Mme Le Maire à signer l'avenant et tout documents nécessaires au renouvellement de la convention, et l'autoriser à inscrire les dépenses au budget 2026.

Vote : Pour : 19 Contre : Abstention :

Questions Diverses :

Un conseiller : Pourquoi 2 tarifs ? Le Vote Concerne lequel ?

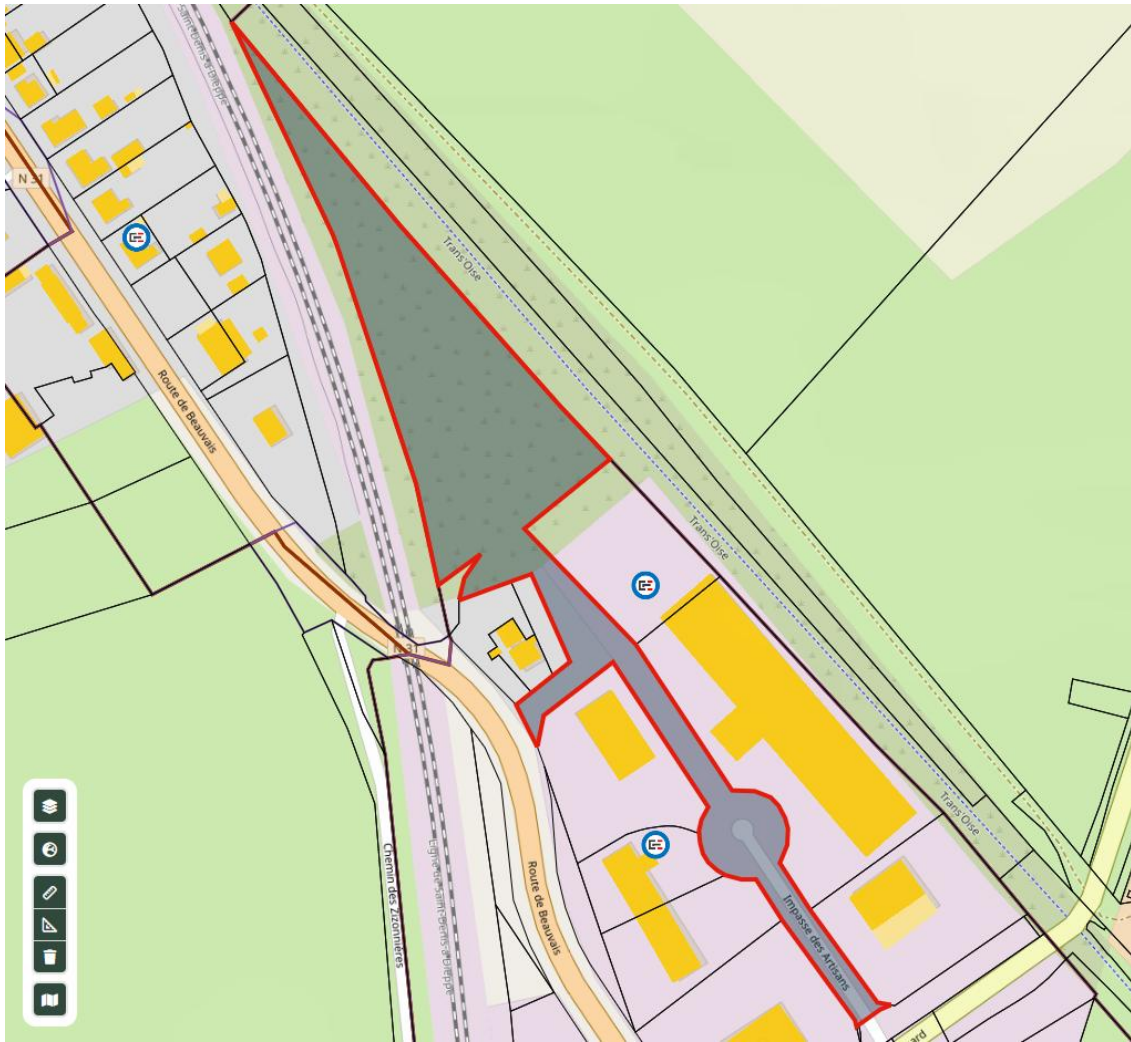
La secrétaire Générale : Pass Scolaire Nomad + est différent de celui du Pass Scolaire Nomad. Le vote concerne le 1^{er}.

10 : Cession d'une parcelle de voirie et de terrain

La SCI HR INVEST représentée par M. Orlando ROULLEAU et M. Marc HEDIER, se porte acquéreur d'une parcelle sur la commune et souhaite acquérir en supplément, une partie de la voirie « impasse des artisans » formant partie de la parcelle AV157 (voir plan ci-dessous page 5).

Parcelle au bout de l'Impasse des Artisans (ZA du Beauregard)

La parcelle AV 157 a une contenance de 1 ha 11 à 58 ca, elle est non divisée et supporte une partie du domaine public routier.

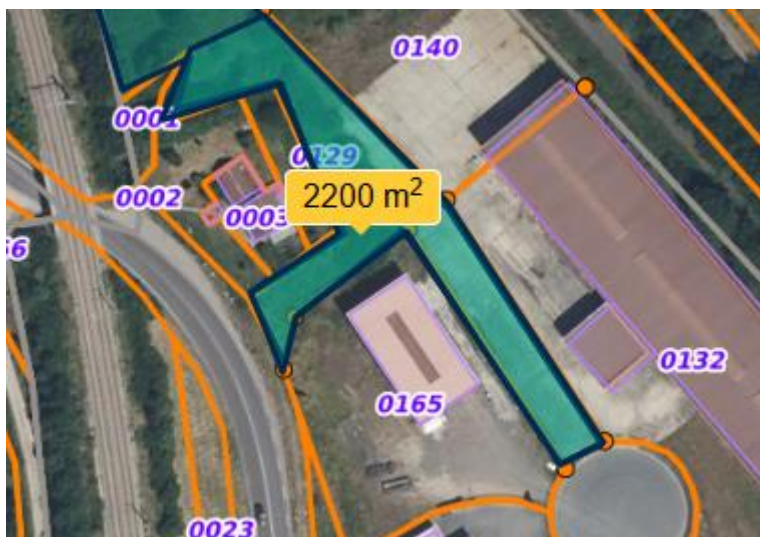


La cession est sollicitée sur une partie non couverte par le domaine routier communal et en grande partie en zone N (naturelle) du PLU

Cette cession porterait approximativement sur 9200 m² dont 2200 m² en zone Uyc (zone activités économiques et commerciales) et 7000 m² en zone naturelle N doublée d'une zone humide.

S'agissant de la zone N, il s'agit de terrain dont les valeurs est comparable aux terrains en zone A. Compte tenu du fait qu'il n'est pas constructible, pas exploitable du point de vu agricole, humide et traversé par un axe de ruissellement, la valeur du m² à Ferrières-en-Bray se situe autour de 0,50 € le m².

S'agissant de la partie en zone Uyc, compte tenu de la géométrie très particulière du terrain et du fait qu'il n'est pas aménagé et n'est aménageable que sur environ 1000 m², un prix autour de 50 €/m² est envisageable pour la partie exploitable.



En parallèle pour réaliser une telle cession, il est nécessaire de faire intervenir un géomètre pour un bornage et une division parcellaire. Un accord pourrait prévoir les frais de division et les frais d'actes à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'une négociation de prix.

Le Conseil Municipal, doit délibérer pour autoriser Mme Le Maire à faire la proposition ci-dessus au notaire et à procéder, si les 2 parties s'accordent, à la signature de tous les actes référant à cette affaire.

Vote : Pour : 16

Contre :

Abstention : 3

Questions diverses :

Un conseiller : Est-ce que c'est pour délocaliser Conforbaie de Gaillefontaine ?

Le Maire : Oui

Un adjoint : Il rachète le bâtiment Intermarché ?

La secrétaire Générale : Oui, ils achètent le bâtiment Intermarché et souhaitent une partie grisée qui est une partie voirie, la partie de notre terrain qui est enherbé, ils souhaiteraient l'avoir pour un prix symbolique. A discuter s'il prenne à leur charge la division et les frais d'acte notarié à leur charge. Il y a 2 bornages et parcellaires à réaliser.

Un conseiller : Est-ce que la parcelle est exploitable ou pas ?

La secrétaire Générale : non, sauf si le conseil ne maintient pas ou dans 50 ans modifie le PLU et mettre la zone exploitable en sachant que le terrain est humide, il est inexploitable et pas constructible.

Le Maire : L'entreprise essaie d'avoir une autre parcelle pour installer des bureaux au bout. S'il pouvait obtenir le terrain cela serait bureaux et stationnements pour les employés. C'est un beau projet, sur une zone industrielle, ça serait vivant avec du passage tous les jours, un déplacement d'emplois de 25 personnes de Gaillefontaine.

Un adjoint : Qui va faire l'entretien de la parcelle et du ruisseau ?

La secrétaire Générale : Au moment de la rencontre, il faudra en discuter et prévoir une close dans le contrat.

Infos Diverses :

- Levée des tombes au cimetière, équipe très organisée et sérieuse, travail très respectueux.
- La porte des toilettes publics a été remplacée pour un montant de 7179,79 euros.
- Enlèvement des poteaux ciment (SDE76).
- Un poteau incendie qui s'installe à la Croix-Verte par Véolia et autre 1 rue Leroy Moulin.
- Foire à Tout, le dimanche 12 avril 2026, 99 exposants inscrits, reste 57 m rue Charles Gervais, quelques mètres encore de disponibles, les places remontent jusqu'à la Résidence Bellevue et un peu moins rue Charles Gervais.
- La Feuille de Lierre organise un repas le dimanche 26 avril 2026.
- Nous sommes dans l'attente des écharpes, pins et nous prendrons une belle photo, j'espère pour le prochain Conseil Municipal.
- Règlement au monument : Écharpe, pas de bermuda en pantalon, les femmes n'ont pas lieu de garder le sac à main à la main dépose de la gerbe sans rien dans les mains
- La commission appel d'offre pour l'école se réunira le 24 avril 2026 à 10h00.

- **Une Conseillère** à la suite du conseil d'école fait la présentation d'un objectif des CM devant l'école du haut, il souhaite faire un tapis fleuri et par la suite mettre un hôtel à insectes, des nichoirs pour les oiseaux pour le projet de l'action développement durable, ils essaient de faire de nouvelle action chaque année pour maintenir leur Label.
- Mode nuit pour le panneau ?

Séance levée à 20h40.

Délibération de 2026-17 à 2026-23.